

---

**La mobilité des personnes : une priorité commune chez TACL et la MRC Rivière-du-Nord  
pour la ville de Prévost**

**Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 avril 2019 —**

La ville de Prévost est desservie par Transport adapté et collectif des Laurentides depuis août 2017. Les citoyens de Prévost bénéficient ainsi de l'offre de services complète de l'Inter, soit 116 départs par semaine permettant d'aller vers le nord jusqu'à Ville de Mont-Tremblant, et vers le sud jusqu'à Saint-Jérôme, en passant par le Carrefour du Nord les fins de semaine.

**Un franc succès**

Le succès du service après moins de deux ans de projet pilote, se concrétise par une augmentation d'utilisation de 105 % entre la première année et la 2<sup>e</sup>. La population de Prévost compte aujourd'hui pour plus de 7 % de tous les usagers de l'Inter. Un pourcentage qui s'accroîtra certes avec une entente de cinq ans, assurant les citoyens de Prévost de la continuité du service.

La MRC Rivière-du-Nord par son entente avec TACL, favorise la mobilité des citoyens de Prévost au-delà de la zone pour laquelle elle a juridiction. Cette collaboration permet à 60 % des usagers de Prévost de se diriger vers le sud et à 40 % d'accéder au nord de la ville, sans quoi ils ne pourraient y parvenir en transport collectif. De nombreux étudiants peuvent ainsi fréquenter les écoles de la Commission Scolaire des Laurentides et le Cégep de Saint-Jérôme. Les travailleurs, familles et aînés, trouvent aussi avec l'Inter une alternative de transport collectif appréciée, leur permettant de se déplacer sur le vaste territoire de trois MRC.

**Des négociations centrées sur les besoins de la mobilité simplifiée**

Le transport des personnes est organisé par territoire. Ainsi, la MRC des Laurentides et la MRC des Pays d'en-Haut unissent déjà leurs efforts pour maximiser les déplacements des gens. TACL fut ainsi créé en 2011. Le président du conseil d'administration de l'organisme, M. Robert Bergeron a souligné l'importance accordée à la mission même de TACL durant les négociations. « *Fournir aux citoyens des services de transport collectifs, sécuritaires, professionnels et accessibles permettant de se déplacer sur un vaste territoire* » est dit-il, un intérêt supérieur aux frontières géographiques, enjeux financiers et politiques».

Pour la directrice générale, Mme Annie Bélanger, cette entente est le reflet du partenariat dynamique reconnu de TACL, travaillant à offrir toujours plus d'options de mobilités durables et modernes. Enfin, il est indéniable que le transport collectif contribue au développement et au rayonnement socio-économique de la région, point fort de l'entente de cinq ans intervenue.

**Source et information**

Annie Bélanger  
Directrice générale  
(819) 774-0467, poste 222